

Taux de cotisations

CCN des Distributeurs conseils hors domicile (DCHD) - (Brochure n° 3121)

Personnel cadre (salarié à partir du niveau V)

Date d'effet au 1^{er} janvier 2021

Salariés niveau V

Cotisations assises sur les salaires annuels bruts.

	Tranche A	Tranche B
Décès / IAD (capital)	1,22 %	-
Décès / IAD (rente éducation)	0,28 %	-
Incapacité de travail	0,25 %	0,25 %
Invalidité	0,21 %	0,21 %
Total	1,96 %	0,46 %